

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200094332-20210120-CD-2021-2-8-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2021

Publication : 22/01/2021



Extrait des délibérations

du Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace

N° CD-2021-2-8-7

Séance du vendredi 15 janvier 2021

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DE LA CEA

Présidence de : WITH Rémy

PRESENTS :

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, LEHMANN Marie-Paule, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme GROFF Bernadette
M. BERTRAND Rémi donne procuration à Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale
Mme BEY Françoise donne procuration à Mme KEMPF Suzanne
M. BIERRY Frédéric donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane
M. COUCHOT Alain donne procuration à Mme GROFF Bernadette
M. DEBES Vincent donne procuration à M. WOLF Etienne
Mme DELATTRE Cécile donne procuration à M. WOLF Etienne
M. DELMOND Max donne procuration à M. JANDER Nicolas
M. ERBS André donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
Mme KALTNEBCAH-ERNST Nathalie donne procuration à Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
M. FERRARI Pascal donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme DILIGENT Danielle
Mme GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
M. HAGENBACH Vincent donne procuration à Mme MILLION Lara
M. HEINTZ Paul donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle

Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
M. HEMEDINGER Yves donne procuration à Mme DIETRICH Martine
M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle
Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à M. BURGER Etienne
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme DREXLER Sabine
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme KOCHERT Stéphanie donne procuration à M. HOMMEL Denis
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
Mme LUTENBACHER Annick donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
Mme MARTIN Monique donne procuration à M. MULLER Lucien
M. MATT Nicolas donne procuration à M. GROFF Bernadette
Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à Mme VALLAT Marie-France
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane
Mme MORITZ Christine donne procuration à Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG Michel
M. MUNCK Marc donne procuration à Mme BOHN Patricia
M. OEHLER Serge donne procuration à M. CAHN Mathieu
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
Mme RAPP Catherine donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. Marc SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION Lara
M. Denis SCHULTZ donne procuration à Mme DREXLER Sabine
M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy
M. SUBLON Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
Mme THOMAS Nicole donne procuration à M. HOMMEL Denis
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas
M. ZAEGEL Sébastien donne procuration à M. MULLER Lucien

EXCUSEES :

Mme PFERSDORFF Françoise
Mme SCHMIDIGER Pascale

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3312-1 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au débat sur les orientations budgétaires des départements,
- VU l'article L 5217-10-4 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au débat sur les orientations budgétaires des métropoles,
- VU l'ordonnance n° 2020-1305 du 28 octobre 2020 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération N° CD-2020-7-6-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin en date du 20 novembre 2020 relative à la situation en matière de développement durable,
- VU la délibération N° CD/2020/054 du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 30 novembre 2020 relative au rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable,

- VU la délibération N° CD/2020/068 du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 30 novembre 2020 relative au rapport annuel portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Bas-Rhin,
- VU la délibération N° CD-2020-8-12-5 du Conseil départemental du Haut-Rhin en date du 11 décembre 2020 relative au rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes,
- VU le règlement financier,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, clôturées par un vote, relatif aux orientations budgétaires 2021 et approuve l'évolution des charges de personnel jointe en annexe à la présente délibération.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité